

ANNEXE D

FORMULAIRE D'EXCLUSION

ACTION COLLECTIVE CONTRE CROISIÈRES AML INC.

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Les Membres du groupe sont liés par les termes de l'Entente si celle-ci est approuvée par la Cour, à moins qu'ils ne s'excluent de l'action collective.

Si vous vous excluez, sachez qu'il existe des délais stricts dans lesquels vous devez entreprendre vos démarches judiciaires aux fins d'une éventuelle réclamation individuelle. En vous excluant, vous serez entièrement responsable de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires pour protéger, le cas échéant, votre réclamation dans les délais applicables.

Si vous souhaitez vous exclure, nous vous invitons à remplir et soumettre le présent formulaire d'exclusion au greffe du Palais de justice de Montréal, par courrier recommandé à l'adresse suivante au plus tard le 3 mai 2023 :

Cour supérieure du Québec – Chambre des actions collectives
Palais de justice de Montréal
Phanor c. AML (500-06001172-218)
1, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec H2Y 1B6

Avec une copie additionnelle envoyée par courriel à l'Administrateur à l'adresse suivante :

Croisières AML inc. – Action collective
124 rue Saint-Pierre,
Québec (Québec) G1K4A7

CECI N'EST PAS UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION OU DE RÉCLAMATION.

**CELA VOUS EXCLUT DE L'ACTION COLLECTIVE ET DE L'ENTENTE DE
RÈGLEMENT DE MANIÈRE FINALE.**

Identification du membre :

Nom: _____

Adresse:

Téléphone:

Adresse courriel associée à la transaction sur le site web
www.croisieresaml.com: _____

Déclaration du membre (à cocher) :

Je déclare que je crois être un membre du groupe de l'action collective. Je signe ce formulaire d'exclusion pour m'EXCLURE de l'action collective et de l'entente de règlement de manière finale.

Signature :

DATE: _____

Nom du membre

Signature du membre